



Activités vacances

Sport - Loisirs - Évasion
Pour les 6/13 ans

Passeports Vacances
Pour les 7/17 ans

Du 22 avril au 3 mai 2024



Ville de
Saint-Dié-des-Vosges

Inscription possible en ligne sur notre site : www.saint-die.eu



Infos pratiques

Les petits Déodats s'invitent à Lucie-Aubrac et Germaine-Tillion pour les vacances d'avril :

>>> Plus d'infos :

Centre social Lucie-Aubrac au 03 29 55 02 53

Centre Social Germaine-Tillon au 03 29 56 19 03

et sur www.saint-die.eu

Mes vacances d'avril à l'accueil de loisirs

Du 22 avril au 3 mai 2024

>>> renseignements et inscriptions

Sports – Loisirs – Evasion (pour les 6 – 13 ans)

Accueil de l'Hôtel de ville, Place Jules Ferry

03 29 52 66 66

Places limitées à 50 enfants par jour

Attention clôture des inscriptions le jeudi 18 avril 2024 à 12 h, et le jeudi 25 avril à 12 h pour la 2^{ème} semaine. (sauf jauge maximum atteinte)

>>> lieu du centre de loisirs

Lieu du centre de loisirs : Ecole Paul-Elbel, 9 rue du Breuil

Arrivée des enfants possible **entre 7 h 30 à 9 h**

Départ des enfants possible **entre 17 h* à 18 h 30** (*heure variable suivant les sorties extérieures)

>>> modalité d'inscriptions

Avis d'imposition – revenus 2022 (des 2 parents)

Livret de famille

Dernière facture d'électricité, gaz, eau, télécom

+ avis taxe professionnelle

+ avis taxe foncière

Pour les commerçants et les propriétaires habitants dans une autre commune

Ou

La carte cité pass 2023-2024

Tarifs (Modulés selon la carte Cité Pass')

Sport - Loisirs - Évasion

Catégories	À la journée	À la semaine (4 jours)	À la semaine (5 jours)
A	12 €	44 €	55 €
B	14 €	52 €	65 €
C	16 €	60 €	75 €
D	18 €	68 €	85 €
Extérieur 1	20 €	72 €	90 €
Extérieur 2	22 €	84 €	105 €

Passeports vacances

Catégorie	Tarif simple	Multi activités
A	10 €	20 €
B	15 €	30 €
C	20 €	40 €
D	25 €	50 €
Extérieur 1	30 €	55 €
Extérieur 2	35 €	60 €

Passeports Vacances - Pour les 7 - 17 ans

SEMAINE 1 : du lundi 22 au vendredi 26 avril 2024

	Activités	Horaires	Âges	Lieux
SPORTS	CANOE KAYAK (initiation) Attestation de natation obligatoire 25m	13 h 30 / 16 h	7 / 16 ans	Départ Isba 1 Quai Sadi Carnot
CULTURE	INITIATION AUX ARTS PLASTIQUES	10 h / 12 h	4 / 7 ans	Espace des Arts Plastiques Cepagrap

SEMAINE 2 : du lundi 29 avril au vendredi 3 mai 2024

	Activités	Horaires	Âges	Lieux
SPORTS	MULTI ACTIVITES Lundi : Tir à l'arc mardi : bowling Jeudi : randonnée avec pique-nique (tiré du sac) Vendredi : Tir sportif	14 h / 17 h 14 h / 16 h 10 h / 17 h 14 h / 17 h	8 / 12 ans	Palais Omnisports J.-Claudel Entrée Aquanova Palais Omnisports J.-Claudel Palais Omnisports J.-Claudel



Autorisation parentale

Je soussigné(e)

E-mail

Téléphone

Mère

Père

Tuteur

Autorise

Ma fille

Mon fils

Nom Prénom Âge

(1) à participer aux activités Sport - Loisirs - Évasion

Passeports Vacances

et certifie que mon enfant est apte médicalement à suivre les activités sportives proposées.

(2) Régime alimentaire OUI NON allergie

(3) à être photographié(e) ou filmé(e) OUI NON

(4) Trajet accueil de loisirs / domicile : autorise ou n'autorise pas mon enfant à rentrer seul au domicile à partir de 17h.

En outre, j'autorise le personnel qualifié à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer toute l'intervention d'urgence, selon les prescriptions du corps médical consulté et je m'engage, s'il y a lieu, à rembourser la Municipalité du montant des frais médicaux.

Conformément au décret n° 2002-538 du 12 avril 2002 relatif à l'obligation d'assurance responsabilité civile relative aux accueils de mineurs, mentionnée à l'article L227-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

> La Ville a contracté les assurances nécessaires pour garantir :

- les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile

• celle des participants aux activités

• celle de son personnel

• l'indemnisation des dommages corporels des participants, si la responsabilité de la Commune est engagée

(les frais médicaux restent à la charge de la Sécurité Sociale des parents, ou de leur assurance mutuelle)

• les frais de secours

- les locaux et leur contenu en cas d'incendie - explosion - vol - dégâts des eaux. . .

- les dommages causés par les véhicules utilisés

> Nous informons les parents, qu'ils ont intérêt de souscrire pour leur(s) enfant(s) à un contrat de responsabilité civile, destiné à couvrir les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités pratiquées. (individuelle accident - extra scolaire - multirisque - accident de la vie. . .)

Pour votre information, des reportages photographiques seront effectués. Les photographes pourront illustrer les documents émis par la Municipalité, si autorisation.

À signer, précédé de la mention «lu et approuvé»

SIGNATURE + MENTION

A retourner à l'Hôtel de ville, Place Jules-Ferry, 88100 Saint-Dié-des-Vosges



Ville de
Saint-Dié-des-Vosges

